

17102/12-A734

**S.E.M. DES PORTS DE PLAISANCE ET EQUIPEMENTS PUBLICS  
DE LOISIRS DU PAYS DE LORIENT - SELLOR**

Société anonyme au capital de 177.200 Euros

888199

Siège social : Villa Margaret

56260 LARMOR-PLAGE

RCS LORIENT 344 519 251

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

**EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
EN DATE DU 25 NOVEMBRE 2011**

Le Conseil d'Administration de la S.E.M des PORTS DE PLAISANCE ET EQUIPEMENTS PUBLICS DE LOISIRS du pays de LORIENT - SELLOR s'est réuni le **25 Novembre 2011** à **12 heures 30, au restaurant les Rives du Ter - 56260 LARMOR-PLAGE**, sous la présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Président Directeur Général de la société.

Les convocations ont été adressées aux administrateurs dans les délais légaux.

Le registre de présence a été émargé à l'entrée en séance.

Il permet de constater que sont présents :

**I / COLLEGE PUBLIC - collectivités territoriales :**

**A - La Communauté d'Agglomération du Pays de LORIENT - CAP L'ORIENT**, représentée par les délégués suivants :

- . Monsieur Gilles CARRERIC,
- . Monsieur François AUBERTIN,
- . Monsieur Laurent TONNERRE,
- . Madame Muriel JOURDA,
- . Monsieur Alain LE HIR,
- . Monsieur Christian SOPHRON,
- . Monsieur François GUION,
- . Monsieur Christian CARTON.

**B - La ville de LARMOR-PLAGE**, représentée par son délégué :

- . Monsieur Victor TONNERRE,

*Gilles Carreric* *Victor Tonnerre*

## II / COLLEGE PRIVE :

- . **Le Crédit Maritime Atlantique** représentée par Monsieur Vincent GIBOIRE en qualité de représentant permanent auprès du Conseil d'Administration.
- . **La Caisse des Dépôts et Consignations**, représentée par Madame Ghislaine CONAN, agissant en qualité de représentant permanent auprès du Conseil d'Administration.

Sont absents et excusés :

- . Messieurs Jean-Pierre BAGEOT, Eric REGENEREL et Hubert de la GENESTE, délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de LORIENT – CAP L'ORIENT.
- . Monsieur SOLARO représentant la Ville de LORIENT.

Assistent également à la réunion :

- Monsieur Thierry FRECHIER, Directeur de la SELLOR,
- Maître Jean-Marie DENOEL, Avocat de la SELLOR,
- Monsieur Olivier TREONDAR, Directeur Administratif et Financier de la SELLOR,
- Monsieur Marc LE SAYEC, Délégué Permanent au Comité d'Entreprise de la SELLOR,
- Madame Bénédicte LE GUELLOUT, des services généraux de CAP L'ORIENT.
- Madame Dominique NARBÉY représentant les Services de CAP L'ORIENT AGGLOMERATION

\*

Conformément aux dispositions issues de la loi n° 83-597 du 7 Juillet 1983 et à la loi n° 66-537 du 24 Juillet 1966 sur les sociétés commerciales ainsi qu'à l'article 14 alinéa 12 des statuts, la validité des délibérations prises en séance du Conseil d'Administration d'une Société d'Economie Mixte Locale est subordonnée à la présence effective de la moitié au moins de ses membres en fonction, y compris la moitié des représentants des collectivités locales.

Monsieur le Président rappelle que depuis l'assemblée générale extraordinaire du 11 Juillet 2001, le Conseil d'Administration a été élargi à 16 membres maximum dont 13 sont réservés aux collectivités territoriales et à leurs groupements ainsi qu'il résulte des dispositions visées sous l'article 14 alinéa 10 des statuts.

Le nombre effectif actuel des administrateurs est fixé à 15.

Monsieur le Président constate que le nombre des administrateurs et des délégués représentant les collectivités territoriales administrateurs, physiquement présents est de 11 dont 9 représentent les collectivités territoriales et leurs groupements, soit plus de la moitié des administrateurs désignés pour siéger au Conseil d'Administration.

Le double quorum requis par la loi est donc atteint.

Le Conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil d'Administration du 10 Juin 2011 est adopté à l'unanimité.

Puis, le Conseil délibère sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

### **ORDRE DU JOUR**

- Négociations contrat DSP muséographie avec la collectivité. Mesures envisagées de réduction des coûts.
- Constatation du changement de représentant permanent de la Caisse des Dépôts et Consignations au sein du Conseil d'Administration ; Madame Ghislaine CONAN remplace Monsieur Philippe BESSON.
- Questions diverses.

---

### **II/ CONSTATATION DU CHANGEMENT DE REPRESENTANT PERMANENT DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ; MADAME GHISLAINE CONAN REMPLACE MONSIEUR PHILIPPE BESSON.**

Monsieur le Président souligne que Monsieur Loïc ROLLAND pris en sa qualité de Directeur Régional de Bretagne de la Caisse des Dépôts et Consignations, l'a informé suivant un courrier en date du 1er Juillet dernier de la nomination de Madame Ghislaine CONAN en remplacement de Monsieur Philippe BESSON en qualité de représentant permanent de ladite Caisse au sein du Conseil d'Administration de la SELLOR.

Monsieur le Président indique que Madame Ghislaine CONAN participe au Conseil et lui demande de se présenter.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil d'administration de prendre acte de cette modification et de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Le conseil, après en avoir délibéré, prend acte de la modification ainsi survenue au niveau du représentant permanent de la Caisse des Dépôts et Consignations prise en sa qualité d'administrateur de la SELLOR et mandate Maître DENOEL, avocat de la société, à l'effet d'effectuer toutes les formalités de droit en la matière notamment auprès du Registre du Commerce.

Une copie du courrier de la Caisse des Dépôts et Consignations du 1er Juillet 2011 susvisé est annexée au présent procès-verbal.

### **CLOTURE DE LA SEANCE**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

Le Président Directeur Général,



Un administrateur,



**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**